

## Deux candidats catholiques s'engagent : "Priorité, défendre la famille"

Article rédigé par *Entretien*, le 14 juin 2007

Au cœur de la campagne des législatives, nous avons interrogé deux candidats qui ne cachent pas leur convictions catholiques dans leur engagement au service du bien commun. Jean-Marc Nesme, député sortant de la 2e circonscription de Saône-et-Loire et maire de Paray-le-Monial, est en ballottage favorable avec 43,38 % des voix au premier tour.

Raphaël Peuchot, 36 ans, était candidat du MPF dans la 1e circonscription de Lyon.

Quelles sont les raisons de votre engagement dans cette campagne, et ses axes principaux ?

Jean-Marc Nesme. — Mettre la personne et la famille au cœur des décisions politiques.

Raphaël Peuchot. — En premier lieu, j'entends défendre la famille, dont personne ne parle plus (il n'y a même plus de ministre de la Famille). Ensuite, je veux défendre la souveraineté de la France, chaque jour amputée par cette grande illusion démocratique qu'est la construction d'une Europe sans les nations et sans les peuples. Enfin, j'ai décidé de combattre ce qui tend à dissoudre l'identité française sans laquelle notre pays perdra bientôt son unité et son rayonnement.

Comment expliquez-vous le choix de votre parti ? Est-il possible de peser efficacement, de l'intérieur, sur les orientations du parti majoritaire ?

JMN.— Oui, il est possible d'agir sans trahir ses convictions dans un parti à vocation majoritaire. Je l'ai démontré en créant en 2005, l'Entente parlementaire pour la défense du droit fondamental de l'enfant d'être accueilli et élevé dans une famille composé d'un père et d'une mère. Si la majorité actuelle est reconduite, des textes en faveur de l'euthanasie ou du mariage homosexuel ne seront pas adoptés. Et si le cas se posait, je n'hésiterai pas à réactiver l'entente parlementaire pour m'opposer au mariage et à l'adoption par des couples homosexuels.

RP.— J'ai choisi le MPF : un parti de convictions et d'action. Ni Philippe de Villiers ni le MPF ne changent leurs idées au gré des échéances politiques ou des vents d'opinion dominants.

Un exemple : donner bonne conscience à certains électeurs, comme le fait l'UMP (cf. son Projet législatif p. 48), en ne prévoyant pas d'accorder aux couples homosexuels le droit d'adopter des enfants, mais en leur accordant parallèlement un statut identique au mariage, c'est faire preuve d'une grande naïveté ou d'une singulière malhonnêteté intellectuelle. Car en effet, à la première occasion, la Cour de justice des communautés européennes déclarera illégale la loi française au prétexte qu'elle aura créé une discrimination. Mais où est le bien commun dans une telle mesure ?

L'engagement politique consiste t-il à mettre ses idées au pouvoir ou à travailler au service du bien commun dans les circonstances politiques concrètes qui sont les nôtres aujourd'hui ? Autrement dit s'agit-il de diffuser des idées ou d'être au service des autres et de la communauté à la lumière de la vérité sur l'homme ou comme l'on dit des principes non négociables (mariage et famille, respect de la vie humaine, liberté d'éducation) ?

JMN.— Le service politique du bien commun passe par la mise en exergue des principes non négociables comme l'indisponibilité et la non-patrimonialité du corps humain, le mariage, la famille et ses libertés : le législateur doit également veiller au respect des traités et des conventions internationales signés et ratifiés par la France et qui concernent ces principes sanctuarisés par la communauté internationale.

RP.— Pour le catholique engagé, il s'agit d'abord de mettre ses idées et son programme de gouvernement en conformité avec la recherche du bien commun, et ensuite de les mettre au pouvoir. Trop souvent, la première étape est oubliée au bénéfice de la seconde... et il n'est plus sérieux d'invoquer alors les principes non-négociables ! Que signifierait la défense de valeurs non négociables s'il fallait les taire au motif qu'on appartient au parti majoritaire ? S'il se trouve que le parti majoritaire ne défend pas ces valeurs, alors il se charge bien vite de vous imposer le silence ou de vous écarter du jeu politique.

Pour en savoir plus :

Jean-Marc Nesme à l'Assemblée nationale

L'Entente parlementaire" créée et présidée par Jean-Marc Nesme

Le blog de Raphaël Peuchot

D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage